

Commission d'avis des préparations de plantes

Avis du 25 juin 2020 rendu par la Commission d'avis des préparations de plantes concernant l'utilisation de la plante *Cotinus coggygria* Scop. dans les compléments alimentaires.

La Commission d'avis des préparations de plantes a été invitée par la DG Animaux, Végétaux et Alimentation du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement à se prononcer sur l'utilisation sûre de compléments alimentaires préparés à base de *Cotinus coggygria* Scop.

Considérant l'arrêté royal du 29 août 1997 relatif à la fabrication et au commerce de denrées alimentaires composées ou contenant des plantes ou préparations de plantes, en particulier l'article 4, § 4 ;

Considérant les réunions du groupe de travail sur les listes de plantes dd. 16 juillet 2019 , 28 novembre 2019 et 30 janvier 2020;

Considérant les données suivantes :

- *Cotinus coggygria* Scop figure dans la liste 1 (Plantes dangereuses qui ne peuvent être utilisées en tant que ou dans les denrées alimentaires) de l'AR du 29 août 1997, sous réserve des limites et conditions de dérogation suivantes : « Une dérogation peut être accordée si l'analyse démontre que la préparation ne contient aucune quantité détectable de ptaquiloside. »
- Une étude de la littérature montre qu'aucun article consulté ne mentionne que *Cotinus coggygria* Scop. contient du ptaquiloside. La présence de ptaquiloside est renseignée dans les fougères.
- L'écorce, les feuilles et les fleurs de *Cotinus coggygria* ne sont pas considérées comme nouveaux aliments dans les compléments alimentaires (NOT NFS) et n'entrent donc pas dans le champ d'application du Règlement (UE) 2015/2283 relatif aux nouveaux aliments.
- *Cotinus coggygria* Scop. est synonyme e.a. de *Rhus cotinus* L.¹
- Selon l'étude de Matic, S. et al, les extraits de différentes parties de *Cotinus coggygria* contiennent des niveaux élevés de tanins².
- La consommation de tanins peut avoir un effet irritant sur le système digestif et même un impact sur la flore intestinale³.

La Commission d'avis des préparations de plantes conclut que

- En raison de la présence de niveaux élevés de tanins, l'utilisation de *Cotinus coggygria* Scop. dans les compléments alimentaires pose un risque pour la santé.
- La condition de dérogation énoncée dans l'AR du 29 août 1997, à savoir « Une dérogation peut être accordée si l'analyse démontre que la préparation ne contient aucune quantité détectable de ptaquiloside » n'est pas applicable.

La Commission d'avis des préparations de plantes se réserve le droit, à la lumière de nouvelles considérations, de réexaminer le présent avis.

Références

1. <http://www.theplantlist.org>
2. Matic, S. et al, „Cotinus coggygria Scop.: An overview of its chemical constituents, pharmacological and toxicological potential”, Saudi Journal of Biological Sciences, Volume 23, Issue 4, July 2016, Pages 452-461
3. S. Samanta, S. Giri, S. Parua, D.K. Nandi, B.R. Pati & K.C. Mondal (2004) “Impact of tannic acid on the gastrointestinal microflora”, Microbial Ecology in Health and Disease, 16:1, 32-34